



## PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le 12/11/2021

#### **COVID-19 - Point sur la situation sanitaire dans le département de l'Allier**

Le département de l'Allier et le territoire national observent depuis plusieurs jours un regain de la diffusion épidémique.

Dans le département, même si 94,3 % des plus de 12 ans présentent un schéma vaccinal complet, le virus circule toujours.

En effet, le taux d'incidence a dépassé les 50 personnes contaminées pour 100 000 habitants pour atteindre **106 cas** à ce jour.

Suite à l'allocution du Président de la République du mardi 9 novembre 2021, tous les départements passent au niveau 2 / jaune du protocole sanitaire de l'Éducation nationale rendant le port du masque à nouveau obligatoire pour tous les élèves de l'école élémentaire à partir du **lundi 15 novembre 2021**.

De plus, à compter du **15 décembre**, les personnes âgées de plus de 65 ans, ayant reçu une deuxième dose depuis plus de 6 mois et 5 semaines, devront avoir fait leur rappel (3<sup>e</sup> dose de vaccin) pour que leur passe sanitaire reste valide.

Par ailleurs, la campagne de rappel sera élargie à compter du 1<sup>er</sup> décembre à toute personne de plus de 50 ans, dès lors que la seconde dose de vaccin a été réalisée depuis au moins 6 mois.

#### **Rappel et renforcement des gestes barrières :**

Dans ce contexte épidémique, le préfet de l'Allier demande à chacun de maintenir l'effort collectif pour endiguer cette pandémie.

Rappel de l'importance de la vaccination énoncé par le président de la République : « Vaccinez-vous pour vous protéger. Une personne vaccinée a 11 fois moins de chance de se retrouver à l'hôpital en soins critiques. Des milliards d'individus ont déjà reçu le vaccin qui a maintenant déjà un certain recul. Vaccinez-vous pour pouvoir vivre normalement. »

Aussi, le préfet rappelle la nécessité de continuer à appliquer les mesures de protection sanitaires telles que le port du masque et la distanciation physique, afin de limiter la contamination.

#### **Contact presse Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36  
Mél : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital  
03000 MOULINS



## PRÉFET DE L'ALLIER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

En effet, le maintien du port du masque y compris en extérieur, notamment dans les zones à forte densité de population ou dans les lieux d'accueil des enfants et des jeunes (clubs sportifs...), doit rester la règle. Mais également, bien ventiler les pièces, éviter les rassemblements, se laver les mains, tousser dans son coude ou un mouchoir.

Adoptées au quotidien, ces mesures simples de prévention permettent de faire barrage à la Covid-19.

Pour conserver la maîtrise de l'épidémie, les forces de l'ordre seront mobilisées pour effectuer des contrôles des règles relatives au passe sanitaire et au port du masque le cas échéant.

**Pour rappel, l'arrêté préfectoral du 18/06/2021 impose le port du masque dans les lieux suivants :**

- marchés, brocantes, vides-greniers, ventes au déballage, foires ;
- rassemblements sur la voie publique ;
- aux abords des établissements scolaires, établissements recevant de jeunes enfants, activités périscolaires lors des heures de sortie ;
- aux abords des commerces, commerces ambulants, grandes et moyennes surfaces et services publics ;
- aux abords des gares ferroviaires et routières ;
- aux abords des lieux de culte lors des cérémonies et des offices.

**Le décret n°699-2021 du 1er juin 2021 modifié prévoit :**

- dans son article 3 que tout rassemblement sur la voie publique doit être organisé de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> (mesure de distanciation et gestes barrières);
- dans son article 38 dans les marchés couverts, le port du masque est imposé aux personnes de plus de 11 ans.

Retrouvez les informations sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

**Contact presse**  
**Bureau de la**  
**communication interministérielle**

Tél : 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36  
Mél : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  
@Prefet03

2 rue Michel de l'Hospital  
03000 MOULINS